



L'enseignement optionnel d'EPS

L'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique.

Objectifs (selon le Bulletin officiel de l'éducation nationale):

- « Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques et sportives.
- Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société.
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude ».

En classe de seconde

Trois activités sportives : **VOLLEY MUSCULATION et STRETCHING ATHLETISME (vitesse - haies)**

Thèmes d'étude : prévention-protection des risques, santé, égalité femmes-hommes, cultures corporelles, intervention pédagogique. L'élève devra soit rendre un document écrit, faire une présentation orale avec un support média ou animer une situation d'enseignement.

Notation : Pratique 14 points + thème d'étude 6 points

En classe de première

Trois activités sportives : **RUGBY EXPRESSION CORPORELLE RUN AND BIKE et/ou COURSE D'ORIENTATION**

Thème d'étude : autour d'un projet réalisé en classe entière en vue d'organiser un raid dans la forêt de Fontainebleau.

Notation : Pratique 14 points + thème d'étude 6 points

En classe terminale

Trois activités tirées au sort parmi celles pratiquées les deux années précédentes. A noter qu'une activité d'affrontement individuel ne pourra être programmée si le tirage au sort propose déjà une activité d'affrontement collectif (ou inversement).

Thème d'étude: la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale.

Notation pour le Baccalauréat : pratique 14 points + dossier 6 points.

Note : L'option EPS est de 2 heures par semaine. Un bon niveau sportif et scolaire est vivement recommandé.